

CONTRAT ECOLE DE GOLF ACADEMIE BLUEGREEN 2026-2027

Les soussignés

GOLF BLUEGREEN :

LES COORDONNÉES DU TITULAIRE PRINCIPAL

« L'ÉLÈVE »

Civilité : M / Mme (entourer la mention exacte)

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel (domicile) : Tel (mobile) :

Email :

Numéro de licence :

Date de naissance :

TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE :

PARENT 1 :

Nom / Prénom :

Adresse :

Tel :

Email (obligatoire) :

Êtes-vous joueur de golf ?

PARENT 2 :

Nom / Prénom :

Adresse (si différente):.....

Tel :

Email (obligatoire) :

Êtes-vous joueur de golf ?

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

NOM / PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL :

EMAIL (OBLIGATOIRE) :

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet l'inscription de l'élève à l'École de Golf de Baden et définit les engagements, modalités et conditions applicables pour la saison 2026-2027.

2. ENGAGEMENTS DU GOLF

Les élèves adhérant à l'École de Golf ont droit :

- A l'enseignement dispensé par l'Académie Bluegreen
- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours

Les cours de golf sont dispensés :

Jour de la semaine :

Heure de début :

Durée :

Il est précisé ce qui suit :

- En cas de pluie les cours pourront être dispensés dans le club house pour étudier les règles et l'étiquette à la seule volonté de l'enseignant.
- En cas de fermeture de tout ou partie des installations requises du site (lors de fortes intempéries par exemple) nous serons dans l'obligation d'annuler les cours. Aucun report de cours ne pourra être accordé dans ce cas de force majeure.

3. ENGAGEMENTS ATTENDUS DE L'ELEVE

REGLEMENT DE L'ECOLE DU GOLF

Il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures ci-après précisées (en cas de retard l'enfant pourra être refusé)
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- Souscrire la licence fédérale FFGolf correspondant à la situation de l'enfant
- Un comportement exemplaire :
 - Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club,
 - Les casquettes et les visières doivent être retirées au club house,
 - Une tenue adaptée à la pratique du golf est demandée. Les jeans et les tee-shirts sans col sont déconseillés,
 - Sur le parcours : ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green,
 - Les élèves doivent porter une tenue adaptée aux conditions météorologiques (vêtements de pluie, pull, bonnet en cas de froid ou d'intempéries) et disposer d'une bouteille d'eau lors des périodes de forte chaleur.
 - L'enfant doit toujours avoir des balles de jeu, des tees pour le parcours et des tees en plastique pour le practice.

Ces règles de comportement s'appliquent à l'ensemble des espaces et installations du golf. Les élèves sont invités à adopter en toutes circonstances une attitude respectueuse et exemplaire, reflétant les valeurs du Golf et de l'Académie Bluegreen.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Elève s'engage à :

- Se conformer au règlement de l'inscription qui est une condition déterminante de l'engagement du Golf.
- fournir un dossier complet
- respecter le Règlement Intérieur du Golf.

4. RESPONSABILITÉ DE L'ECOLE DE GOLF ET DES PARENTS

Il est entendu que l'élève n'est plus sous la responsabilité des enseignants du Golf en dehors de l'horaire précis du cours auquel il est inscrit.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de rendez-vous de l'École de Golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours.

En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein du club house. En cas d'impossibilité de joindre les responsables légaux et après un délai raisonnable, le Golf prendra toute mesure nécessaire pour assurer la sécurité de l'enfant.

Les responsables légaux s'engagent à récupérer l'enfant à l'heure de fin des cours. En cas de retards répétés, le Golf se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'École de Golf.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer préalablement l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours (son identité sera vérifiée lorsqu'elle se présentera)

5. DURÉE

Le présent contrat « Ecole de Golf » est valable pendant la durée suivante :

Septembre 2026 à juin 2027 (nombre de séances selon le groupe, voir le dossier "École de Golf Baden 2026-2027").

Certains cours du printemps ne seront pas assurés mais ne seront pas comptabilisés dans le nombre de séances. Le programme détaillé sera transmis aux parents dès qu'il sera finalisé.

6. DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour valider l'inscription à l'École de Golf, le dossier devra comprendre :

- Le règlement de l'École de Golf ;
- Le contrat d'inscription signé ;
- Les annexes dûment complétées et signées ;
- La souscription de la licence FFGolf correspondant à la situation de l'élève.

7. PAIEMENT ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ECOLE DE GOLF :

L'Elève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme de :
correspondant à son inscription à l'Ecole de Golf.

Le règlement devra être effectué lors du dépôt du dossier.

Blue Green propose la possibilité d'un paiement en 3 fois pour les inscriptions faites avant le 15 octobre comme suit :

- 1/3 du montant et frais de dossiers de 5€ TTC
au moment de la conclusion de son Contrat.
- Les 2 autres tiers seront réglés en prélèvement automatique les 1^{er} des deux mois suivants le mois d'inscription.

L'Elève ou son Représentant légal remplira et signera un mandat de prélèvement SEPA qu'il remettra, avec un Relevé d'Identité Bancaire, à la société Bluegreen.

☐ Je choisis le paiement en 3 fois

Ecole de golf :	 € TTC
Abonnement parcours le cas échéant :	 € TTC
Frais de dossier paiement en 3 fois :	 € TTC
TOTAL	 € TTC

8. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'Elève ou son représentant légal entraînera son exclusion immédiate de l'École de Golf.

En cas de défaut de paiement du présent contrat avec mise en demeure non rectifiée dans un délai de 1 (un) mois, l'élève sera exclu de l'École de Golf et le Golf pourra engager toutes mesures légales de recouvrement.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (CNIL) ET RGPD

Le titulaire de l'autorité parentale consent de manière éclairée au traitement informatisé des données personnelles de l'élève par la société Blue Green.

Les élèves de l'École de Golf du Golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la société Blue Green
Ces informations sont destinées à Blue Green, et ses golfs et peuvent être communiquées à ses partenaires.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction du Golf.

10. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini par la réglementation ou la jurisprudence en vigueur, l'exécution du contrat sera suspendue de plein droit en cas d'empêchement d'exécuter les obligations de l'une et/ou l'autre des parties au titre du contrat. Dans ce cas, Blue Green pourra proposer une prolongation du contrat de la durée de l'empêchement ou des dédommagements commerciaux.

La partie qui invoque cet événement doit avertir l'autre partie dès sa survenance et ce, immédiatement et par tous moyens.

11. ELECTION DE DOMICILE / REGLEMENT DES LITIGES

Les parties élisent domicile à l'adresse indiquée aux entêtes des présentes. Toute modification doit être notifiée par écrit à l'autre partie.

Le contrat est régi exclusivement par le droit français.

En cas de contestation sur l'interprétation, l'application, l'exécution ou la résolution du contrat, les parties s'engagent à chercher, à résoudre à l'amiable le litige pendant 30 jours préalablement à toute saisine d'un tribunal. En cas de conciliation, les parties s'engagent à signer un accord transactionnel et confidentiel. En cas de désaccord persistant, tout litige ou contestation sera soumis au Tribunal compétent.

Fait à, le, en deux (2) exemplaires

LE TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE

Le PRÉPOSÉ, représentant le Golf

Signature précédée de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »

TAMPON DU GOLF
Signature précédée de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »

Annexe 1

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE POUR ENFANT MINEUR

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, mère, père, de l'enfant..... ,

Autorise le Golf Blue Green

- **Attestation d'intervention médicale**

- Lui donner tous pouvoirs pour prendre des décisions et signer tous documents en mon nom en ce qui concerne mon enfant mineur et prendre toutes mesures nécessaires pour sa santé notamment pour une hospitalisation ou faire pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence en cas de nécessité.

Je m'engage aussi à rembourser l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement pour mon compte.

- **Autorisation parentale**

- Participer à toutes activités de l'École de Golf
- Liste des personnes à contacter :

Nom / Prénom PARENT 1 : N° Téléphone

Nom / Prénom PARENT 2 : N° Téléphone

- Liste des personnes pouvant récupérer mon enfant :

Nom / Prénom : N° Téléphone

Nom / Prénom : N° Téléphone

- Laisser mon enfant partir du cours de golf non accompagné :

OUI ☐

NON ☐

Sans que la responsabilité du Golf ne puisse être engagée.

Il est rappelé que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du Golf après les horaires de cours. Les parents, qui n'autoriseraient pas leur enfant à rentrer seul chez eux, s'engagent alors à être présents avant la fin du cours pour réceptionner leur enfant.

Fait à

Signature :

Le

Annexe 2

AUTORISATION DE REPRODUCTION, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Je soussigné(e) : (Nom du parent/tuteur légal)

Autorise à titre gracieux le Groupe BLUEGREEN (la « Société ») et le Golf à la publication de photographies, d'utilisation du nom et du prénom, et de capture d'images ou de vidéographies de :

(Nom de L'enfant)

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise la Société à fixer, reproduire, représenter et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies et les captations pourront être exploitées et utilisées directement par la Société et le Golf sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits et notamment :

- Site Internet du Golf et de Blue Green,
- Réseaux Sociaux (Facebook – Instagram – Twitter – LinkedIn – Google + - Youtube - Sites web Bluegreen); emailing
- Documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

L'autorisation est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Je garantis que l'enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

La présente autorisation est valable pour la durée de 5 (cinq) ans. Elle est valable pour le monde entier. L'autorisation perdurera en cas de changement de mon état civil actuel.

Le soussigné reste en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf.

Pour tout litige de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Nom et Prénom de **la personne photographiée** :

Nom et prénom **du parent/tuteur légal** :

Signature :

Charte de l'école de golf

L'école de golf de Baden est régie par une charte. L'adhésion est soumise au respect de cette charte et à son acceptation préalable. Elle engage l'enfant, mais aussi les parents.

Article 1 – Assiduité

Je m'engage à assister à la totalité des séances de l'Ecole de Golf. Deux absences excusées sont tolérées en téléphonant à l'accueil du Golf.

Article 2 – Ponctualité

Je m'engage à être ponctuel et à respecter strictement les horaires des séances, sauf circonstances exceptionnelles.

Article 3 – Compétitions

La participation aux compétitions par équipes sera toujours favorisée à celle des compétitions individuelles.

Article 4 – Comportement

Je m'engage à avoir un comportement responsable qui ne puisse nuire ni à la sécurité, ni au bon déroulement des séances de Golf.

Article 5 – Respect des installations

Je m'engage à respecter le matériel, les parcours ainsi que l'ensemble des espaces mis à ma disposition.

Article 6 – Tenue

Je m'engage à avoir une tenue irréprochable, conforme à l'étiquette sur le parcours, au Club House et partout en déplacement.

Article 7 – Esprit

- Représenter les couleurs du Golf de Baden lors des compétitions à l'extérieur (port du polo obligatoire).
- Favoriser l'esprit sportif du groupe.
- Etre fair-play.
- Mettre toute sa volonté, son courage, son dévouement pour essayer d'atteindre les objectifs fixés en accord avec les intervenants.
- Privilégier l'ouverture du dialogue et faire preuve d'honnêteté en communiquant directement avec les personnes concernées.
- Respecter l'interdiction absolue de consommer de l'alcool, des drogues en tous genres ou de fumer dans l'enceinte de Golf de Baden, ainsi que lors des compétitions et camps d'entraînement à l'extérieur pour les équipes.

IMPORTANT

L'encadrement se réserve le droit de suspendre un élève dont le comportement ne serait pas conforme à l'esprit de la Charte de l'Ecole de Golf.

Signature des parents

Signature du jeune

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE - SPORT
(Cerfa n°15699*01).

Pour les licenciés majeurs :

Je soussigné(e) M/Mme _____ licence n° _____, atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Le _____

Signature :

A remettre à votre Club ou à la ffgolf : ffgolf - Questionnaire de Santé - 68, rue Anatole France – 92 309 Levallois-Perret Cedex / Fax : 01 41 49 77 04 ou par e-mail, à l'adresse : ffgolf@ffgolf.org

Les licenciés peuvent également compléter le questionnaire et attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques sur leur Espace licencié.

✂-----

Pour les licenciés mineurs :

Je soussigné(e) M/Mme _____ en ma qualité de représentant légal de M/Mme _____ licence n° _____, atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Le _____

Signature :

A remettre à votre Club ou à la ffgolf : ffgolf - Questionnaire de Santé - 68, rue Anatole France – 92 309 Levallois-Perret Cedex / Fax : 01 41 49 77 04 ou par e-mail, à l'adresse : ffgolf@ffgolf.org

Les licenciés peuvent également compléter le questionnaire et attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques sur leur Espace licencié.